

Numéro 32  
Jeudi 18 juillet 2019



Actualités

Météo

Besoins des cultures  
et conseil

Mesures de restriction

Conseil collectif rédigé à partir du réseau d'observations de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France en parcelles et des données météorologiques de Météo-France.

Document rédigé par :

Ronan OLIVO  
01 64 79 31 15

**Service Environnement**  
19 rue d'Anjou-75008 PARIS  
Tél : 01.39.23.42.00  
E-mail :  
environnement@idf.chambagri.fr  
[www.ile-de-france.chambagri.fr](http://www.ile-de-france.chambagri.fr)

Avec le soutien financier de :



## ACTUALITES

### **Nouvel interlocuteur irrigation de la Chambre d'agriculture de Région IDF :**

Nouvel interlocuteur pour toutes les démarches concernant l'irrigation :  
Ronan OLIVO : [ronan.olivo@idf.chambagri.fr](mailto:ronan.olivo@idf.chambagri.fr)

### **Relevés index nappe de Champigny :**

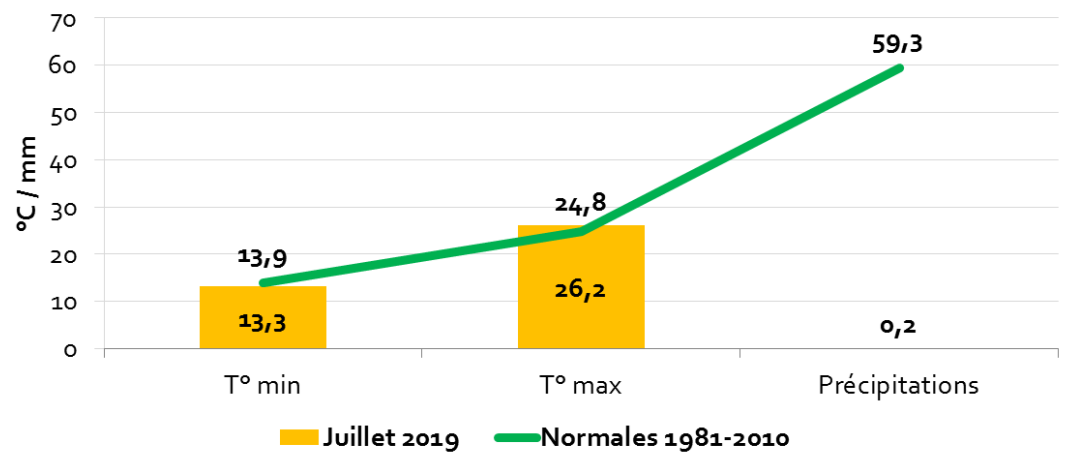
Dans le cadre de la gestion collective, merci de transmettre vos index de compteur **le 1<sup>er</sup> de chaque mois**, par mail, même si vous n'avez pas irrigué :  
[ronan.olivo@idf.chambagri.fr](mailto:ronan.olivo@idf.chambagri.fr) ou [environnement@idf.chambagri.fr](mailto:environnement@idf.chambagri.fr)  
Transmettez vos index du 1<sup>er</sup> juillet si ce n'est pas encore fait.

## METEO

### **Constat :**

Moyenne des 5 stations Météo France (Melun, Trappes, Orly, Roissy-en-France, Pontoise) :

T° et pluie de juillet 2019 par rapport à la normale 1981-2010



Les ETP des premiers jours de juillet sont de 6,0 mm/j sur la station de Melun, au-dessus de la moyenne trentenaire de 3,4 mm/j.

### **Prévisions sur les 10 prochains jours :**

- Pas de pluie annoncée par Météo France. Des orages pourraient intervenir en cours de semaine prochaine suite à la canicule annoncée.
- Températures maximales de 29 à 38°C
- ETP attendus de l'ordre de 7 mm/j.

## BESOINS EN EAU DES CULTURES

### **Suivi avec des tensiomètres :**

Le suivi des tensiomètres installés dans certaines parcelles doit être au minimum tous les 2-3 jours, à la même heure.

Les seuils de déclenchement sont lorsque 2 sondes sur 3 atteignent :

Sondes de type Watermark à	30 cm	60 cm
Betteraves	100	60 à 80
Maïs	80	60 à 80
Pomme de Terre	70	40

## 🌱 Coefficient culturel des cultures :

Le coefficient Kc dépend de la culture et de son stade. Le tableau ci-dessous donne les valeurs de ce coefficient pour les cultures susceptibles d'être irriguées d'ici le prochain Irri.plaine, avec une ETP de 5 mm/j.

Culture	Stade	Coef. Cultural Kc	Besoins : ETM (mm/j)	Besoins hebdo (mm)	Nb de jours pour un apport de 25 mm
Betteraves	Recouvrement à maturité	1	5	35	5
Haricots et Flageolets	2e trifoliée	0,5	2,5	18	10
	3e trifoliée	0,6	3	21	8
	Bouton Floraux	0,8	4	28	6
Maïs	9-10 feuilles	0,8	4	28	6
	14 feuilles à Floraison	1	5	35	5
	Floraison à floraison + 3 semaines	1,2	6	42	4
Oignons	5 feuilles	0,6	3	21	8
	Ø > 2cm (8-13 feuilles)	1,2	6	42	4
	Pleine bulbaison	1,1	5,5	39	5
Pommes de Terre	Recouvrement total	1,1	5,3	37	5
	Début sénescence	0,8	4	28	6
Tournesol	Bouton 3 cm	0,5	2,5	18	10
	Début Floraison	1,2	6	42	4

ETM = EvapoTranspiration Maximale de la culture à un stade donné

## 🌱 Sondes sur pommes de terre

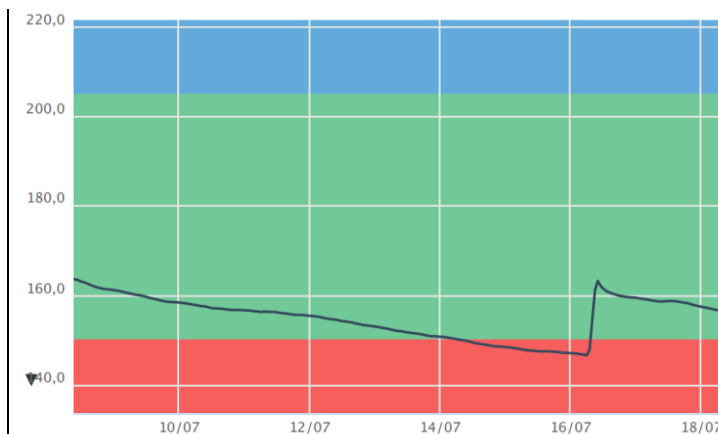
- Secteur Nord (77 et 95) :

N° sonde : ca\_idf\_47

Sol de la parcelle : limon argileux

Commune : Louvres

**Analyse :** Le dernier tour d'eau apporté n'a pas profité aux derniers horizons (45 et 55 cm). La plante puise en profondeur. L'irrigation doit être déclenchée sur cette parcelle avec le même apport et à un rythme plus soutenu (fréquence hebdomadaire).



## 🌱 Sur maïs (7 à 14 feuilles)

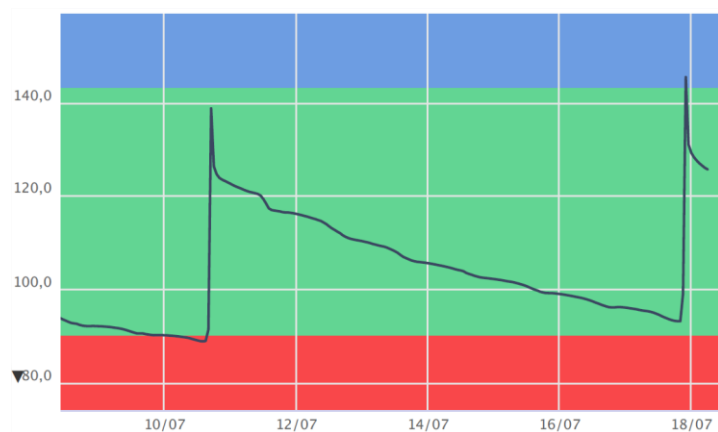
- Secteur Ouest (91) :

N° sonde : ca\_idf\_8

Sol de la parcelle : sable limoneux

Commune : Auvernaux

**Analyse :** la culture consomme régulièrement sur l'ensemble des horizons. Un rythme hebdomadaire des apports doit être adopté sur cette parcelle, sans excéder les 30 mm sur ce type de sol.



## Sur betteraves

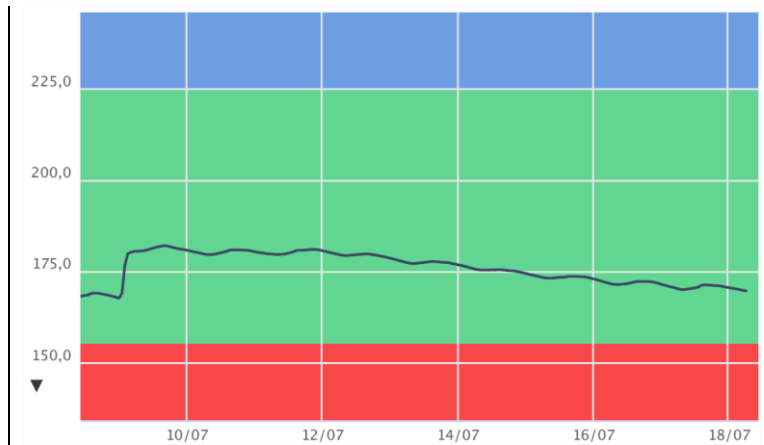
- Secteur Sud (77) :

N° sonde : ca\_idf\_32

Sol de la parcelle : limon

Commune : Sivry Courtry

**Analyse :** le dernier tour d'eau a permis de recharger que l'horizon superficiel. Favoriser des apports de 30 mm tous les 10 jours sur cette parcelle.



## Sur haricots verts

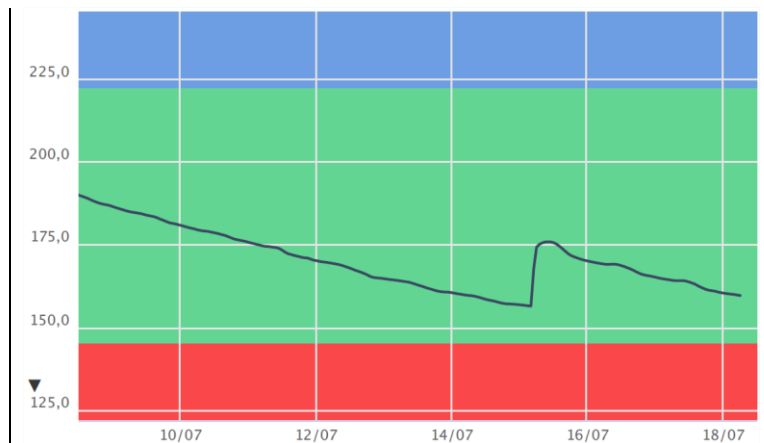
- Secteur Nord (77 et 95) :

N° sonde : ca\_idf\_22

Sol de la parcelle : limon

Commune : Vincy Manœuvre

**Analyse :** la culture ne consomme que les horizons superficiels (jusqu'à 25 cm). Prévoir rapidement un nouveau passage d'irrigation sur cette parcelle.



## Nos conseils en l'absence de nouvelles pluies supérieures à 10 mm

Décaler l'irrigation d'une journée par tranche de 4 mm de pluie.

### Pommes de terre :

Compte tenu des conditions actuelles, les irrigations peuvent se poursuivre dans les parcelles avec :

- Un apport de 30 mm en sols moyens ;
- Un apport de 35 mm en sols profonds. Au delà de 35 mm, il y a risque de perte d'eau et dégradation des sols.

### Maïs (premières fleurs émergentes pour les plus avancés) :

Pour les maïs avant **10 feuilles**, **attendre** avant de démarrer l'irrigation.

Pour les maïs les plus avancés, au stade 12-14 feuilles, période de sensibilité au stress hydrique.

- En terres superficielles, garder un rythme d'apports de 30 mm tous les 6 à 7 jours ;
- En terres moyennes, prendre un rythme d'apports de 30 à 35 mm tous les 7 à 8 jours ;
- En terres profondes, l'irrigation peut démarrer.

### Betteraves :

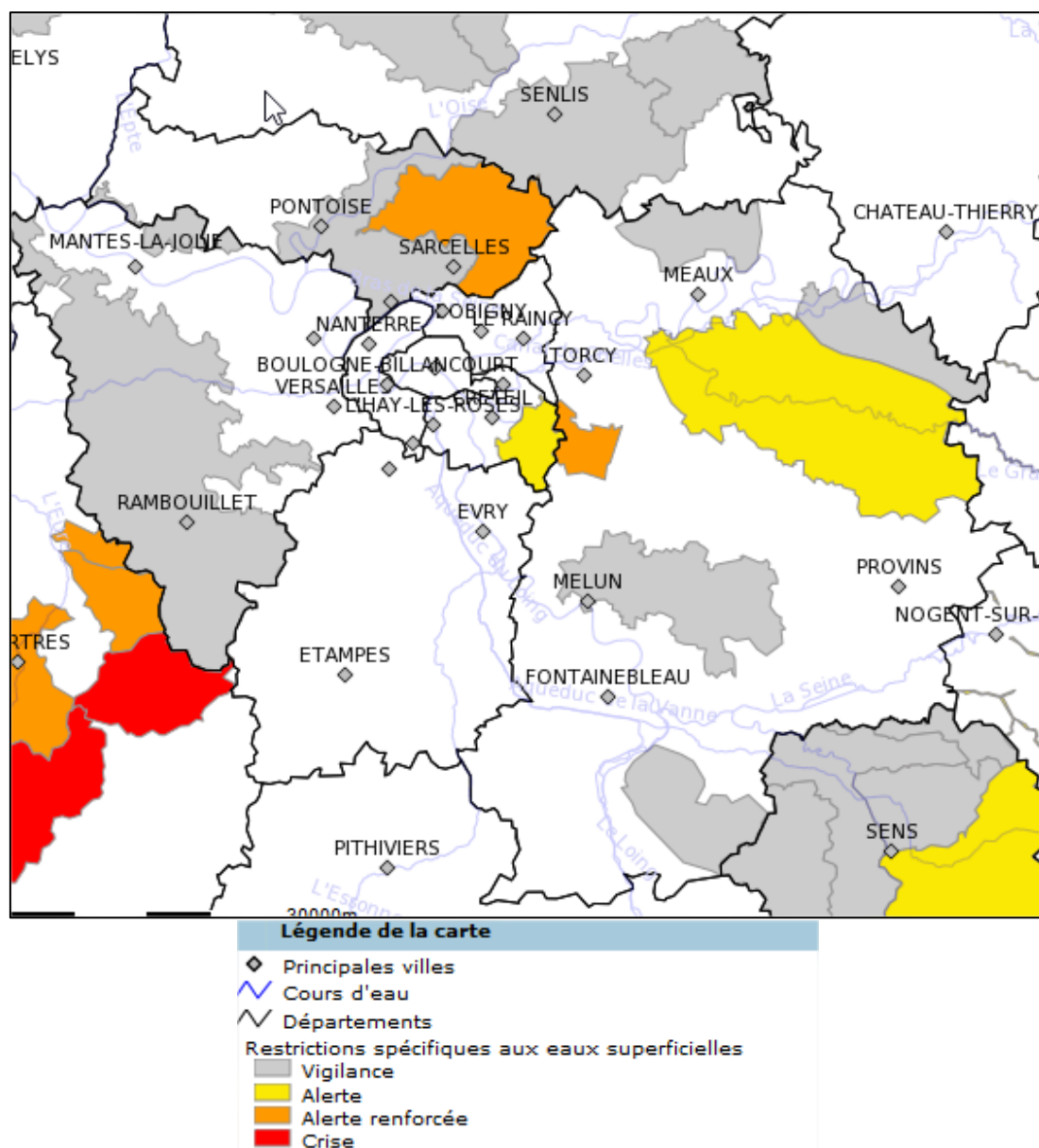
- En terres superficielles, rester sur des apports de l'ordre de 30 – 35 mm hebdomadaires ;
- En terres moyennes, se baser sur une cadence de 30 à 35 mm ;
- En terres profondes, l'irrigation peut débuter.

### Haricots :

La période allant du début floraison au grossissement des gousses correspond à la sensibilité maximale vis à vis d'un stress hydrique. L'important est d'anticiper sur les besoins de manière à ne jamais épuiser la réserve par des passages de 20 mm.

### Tournesol

- Les tournesols sont en floraison. Attendre la fin floraison avant de décider d'un passage.



Source : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Les arrêtés préfectoraux sont disponibles sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>.

Voici la liste des bassins versants concernés :

Bassin versant	Département	Situation de restriction
Réveillon	77	Alerte renforcée
	94	Alerte
Plaine de France et du Parisis	95	Alerte renforcée
Grand Morin	77	Alerte
Thérouanne	77	Vigilance
Petit Morin	77	Vigilance
Ancoeur	77	Vigilance
Lunain	77	Vigilance
Mauldre	78	Vigilance
Rémarde	78	Vigilance
Oise	95	Vigilance

Voici la liste des communes concernées par des mesures concrètes :

Bassin versant	Réveillon (77)	Réveillon (94)	Plaine de France et du Parisis (95)	Grand Morin (77)	
Restriction	Alerte renforcée	Alerte	Alerte renforcée	Alerte	
Communes concernées	CHEVRY-COSSIGNY FEROLLES-ATTILLY GRETZ-ARMAINVILLIER LESIGNY OZOIR-LA-FERRIERE PONTAULT-COMBAULT PONTCARRE ROISSY-EN-BRIE SERVON	Boissy-Saint-Léger Bonneuil-sur-Marne Champigny-sur-Marne Chennevières-sur-Marne Limeil-Brévannes Mandres-les-Roses Marolles-en-Brie Noiseau Ormesson-sur-Marne Périgny-sur-Yerres Le Plessis-Trévisé La Queue-en-Brie Santeny Sucy-en-Brie Villemareuil et Villeneuve-Saint-Georges	ARNOUVILLE LES GONESSE BELLEFONTAINE BOUFFEMONT CHAUMONTEL EPINAY CHAMPLATREUX FOSSÉS GOUSSAINVILLE LE MESNIL AUBRY LE THILLAY MAFFLIERS MOISSELLES NOINTEL ROISSY EN FRANCE SEUGY VEMARS VILLERON ATTAINVILLE BELLOY EN FRANCE BOUQUEVAL CHENNEVIÈRES LES LOUVRES EZANVILLE GARGES LES GONESSE JAGNY SOUS BOIS LE PLESSIS GASSOT LOUVRES MAREIL EN France MONTSOULT PRESLES SAINT MARTIN DU TERTRE SURVILLIERS VIARMES VILLIERS LE SEC BAILLET EN FRANCE BONNEUIL EN FRANCE CHATENAY EN FRANCE EPIAIS LES LOUVRES FONTENAY EN PARISIS GONESSE LASSY LE PLESSIS LUZARCHES LUZARCHES MARLY LA VILLE NERVILLE PUISEUX EN FRANCE SAINT WITZ VAUD' HERLAND VILLAINES SOUS BOIS	AMILLIS AUGERS-EN-BRIE AULNOY BAILLY-ROMAINVILLIERS BEAUTHEIL BELLLOT BETON-BAZOCHE BEZALLES BOISDON BOISSY-LE-CHATEL BOULEURS BOUTIGNY LA CELLE-SUR-MORIN CERNEUX CHAILLY-EN-BRIE CHAMPENEST LA CHAPELLE-MOUTILS CHARTRONGES CHAUFFRY CHEVRY CHOISY-EN-BRIE CONDE-SAINTE-LIBIAIRE COUILLY-PONT-AUX-DAMES COULOMMES COULOMMIERS COUPVRAY COURCHAMP COURTACON COUTEVROULT CRECY-LA-CHAPELLE CREVECOEUR-EN-BRIE DAGNY DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX DOUE ESBLY FAREMOUTIERS LA FERTE-GAUCHER FRETOY GIREMOUTIERS GUERARD LA HAUTE-MAISON JOUARRE JOUY-SUR-MORIN LESCHEROLLES LEUDON-EN-BRIE LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE MAGNY-LE-HONGRE	MAISONCELLES-EN-BRIE LES MARETS MAROLLES-EN-BRIE MAUPERTHUIS MEILLERAY MONTCEAUX-LES-PROVINS MONTDAUPHIN MONTENILS MONTOLIVET MONTRY MORTCERF MOUROUX PIERRE-LEVEE POMMEUSE QUINCY-VOISINS REBAIS RUPEREUX SABLONNIÈRES SAINT-AUGUSTIN SAINT-BARTHELEMY SAINT-CYR-SUR-MORIN SAINT-DENIS-LES-REBAIS SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN SAINT-LEGER SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET SAINT-REMY-LA-VANNE SAINTS SAINT-SIMEON SANCY-LES-MEAUX SANCY-LES-PROVINS SIGNY-SIGNETS TIGEAUX LA TRETOIRE VAUCOURTOIS VERDELOT VILLEMAREUIL VILLENEUVE-LE-COMTE VILLIERS-SAINTE-GEORGES VILLIERS-SUR-MORIN VOULANGIS VOULTON

Voici la synthèse des mesures concrètes / impacts sur les prélèvements agricoles hors gestion nappes de Beauce et Champigny :

Situation	Alerte	Alerte Renforcée	Crise
77 hors Beauce & Champigny	Grandes cultures :		
	Rivières et leurs lits majeurs, <b>interdit entre 12 h et 20 h et le dimanche de 8 h à 20 h</b>	Rivières et leurs lits majeurs interdit.	
	Forage, <b>interdit de 12 h à 20 h et le dimanche de 8 h à 20 h</b>	Forage, <b>interdit de 12 h à 20 h et les mardi, jeudi et dimanche de 8 h à 20 h.</b>	Forage, <b>interdit sur bande de 500m</b> du cours d'eau*
			Forage, <b>interdit entre 10 h et 20 h et les mardi, jeudi et dimanche de 8 h à 20 h.</b>
	Cultures légumières et maraîchères y compris pommes de terre, horticulture, pépinière :		
	Information et sensibilisation aux économies d'eau	Rivières et leurs lits majeurs, <b>interdit entre 8 h et 20 h.</b>	
	Forages, autorisés.		
94 hors Champigny	Cultures légumières et maraîchères y compris pommes de terre, horticulture, pépinière et culture de gazon :		
	Information et sensibilisation aux économies d'eau	<b>Interdit entre 8 h et 20 h</b>	
95	Grandes cultures :		
	<b>Interdit de 10 h à 18 h</b>	<b>Interdit de 10 h à 20 h et totalement les samedi et dimanche</b>	<b>Interdit</b>
	Cultures légumières et maraîchères de plein champ :		
		Rivière et nappe d'accompagnement, <b>interdit entre 10 h et 20 h</b>	
	Cultures sous serres :		
		Autorisation délivrée au cas par cas par la DDT	